



Proposition de prescriptions (ALD) pour les patientes adressées en préservation de la fertilité féminine avant traitement potentiellement stérilisant

Bilan de la réserve ovarienne : *A prescrire quand cela est possible dès la consultation d'oncologie pour permettre d'accélérer la prise en charge de la patiente.*

ORDONNANCE 1 : Bilan sanguin

- **Œstradiol, FSH, LH** : *A faire de préférence en début de cycle (J2-J3)*
- **AMH** (Hormone antimüllérienne) : *peut se faire INDEPENDAMMENT du CYCLE mais prévenir la patiente que non remboursée SS : coût 40 €*

ORDONNANCE 2 : Echographie CFA (échographie par voie vaginale pour compte des follicules antraux).

A faire de préférence en début de cycle (J2-5).

En cas d'impossibilité, l'échographie sera effectuée par l'équipe de préservation

Sérologies règlementaires : *Prescrire ce bilan dès la consultation d'oncologie pour répondre aux exigences légaux et sanitaires.*

ORDONNANCE 3 :

Sérologies HIV, Hépatite B (Ag Hbs, Ac HbC Ac HbS), Hépatite C, Syphilis

La prise de rendez-vous doit être accompagnée de l'envoi par fax de la fiche de liaison (téléchargeable sur le portail Cancer & Fertilité du site internet www.oncopaca.org)